

Affaires courantes

ment en céréales fourragères de l'Atlantique et le sort des agriculteurs de la région qui sont en cause.

Pour tout dire, certaines personnes de la région de l'Atlantique laissent entendre que nous ne devrions même pas cultiver de céréales fourragères dans cette région. Je n'irais pas jusque-là.

• (1550)

En guise de conclusion, je voudrais dire que jamais je n'ai vu un organisme si durement touché par un budget être si raisonnable. En fait, il se fait presque du tort à lui-même en n'essayant pas de regrouper les députés de l'Atlantique pour faire défendre son point de vue d'une façon plus dynamique et obtenir une quelconque compensation. Vous savez de quelles compensations nous avons parlé. Il s'agit de décrets pris en collaboration avec la Commission canadienne du blé. Or, rien n'a été fait.

On ne devrait pas se surprendre du fait qu'un député siégeant de côté-ci ne puisse appuyer le projet de loi en question dans son libellé actuel. J'espère seulement qu'aux séances du comité les personnes chargées d'étudier les compensations offertes depuis 1985 diront ce qu'ils ont fait depuis cette date et ce qu'ils font depuis le 19 février 1990.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens à adresser un mot de félicitation au député d'Annapolis Valley—Hants. Nul doute que les habitants de la Nouvelle-Écosse et de toute la région de l'Atlantique seront heureux d'entendre les remarques du député, remarques dont se sont fait l'écho d'autres députés de la région de l'Atlantique siégeant de ce côté-ci de la Chambre. Le député conviendra sans doute que, si nous ne nous serrons pas les coudes, nous allons nous en repentir.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je comprends ce que dit la députée de Halifax. Elle aurait pu aller même un peu plus loin. Elle s'est retenue. Très franchement, je considère, quant à moi, comme certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre le savent, que nous devons commencer à mettre en application certaines des réformes du rapport McGrath sur des questions qui ne sont pas des éléments de programmes électoraux. La question n'a pas été discutée pendant les élections. Il va de soi que si elle avait fait partie du programme électoral de mon

parti, après m'être fait élire, je ne serais pas en train de me prononcer contre.

Cet endroit ne survivra que si les députés de tous les partis peuvent donner leur avis et échanger des idées sur des questions qui ne mettent pas en cause la confiance dans le gouvernement. Je sais qu'il s'agit d'une mesure budgétaire. Il y a en de toutes sortes, mais que celle-ci en soit une qui ne m'empêche pas de penser que, sur beaucoup de questions, les députés doivent commencer à dire ce qu'ils pensent et laisser les choses suivre leur cours.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter le député, mon collègue qui préside le Comité des transports. Je le remercie pour ses observations au sujet de mon anniversaire et de mes services au comité. Si je m'irrite, c'est généralement à cause du président du comité.

Ce projet de loi modifie une loi ordinaire, la Loi sur les chemins de fer. Il a peut-être été annoncé dans le budget, mais ce n'est pas une mesure budgétaire. Comment peut-il conclure que c'est une mesure budgétaire? Je prétends qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance à l'égard du gouvernement. Dans certains cas, des députés de tous les partis, y compris des ministériels, peuvent en dernier recours décider de faire savoir au gouvernement et au leader parlementaire du gouvernement qu'ils doivent retirer un projet de loi ou le modifier, sans quoi ces députés voteront contre cette mesure, s'absenteront lors du vote ou feront quelque chose du genre.

Ne croit-il pas que c'est une des rares occasions où des députés peuvent faire ce que les députés libéraux n'ont pas fait lors du vote sur les tarifs du Nid de corbeau quand ils ont accepté avec les autres députés de les supprimer?

Quand ce ne serait qu'une question de survie, je pense que les députés ministériels des provinces de l'Atlantique doivent demander qu'on retire le projet de loi ou qu'on le modifie considérablement, sans quoi ils s'absenteront au moment du vote ou voteront contre la mesure. Il ne s'agit pas d'une question de confiance. Comment le député peut-il prétendre que ce projet de loi est une affaire de confiance?

M. Nowlan: Je serai très bref parce que je sais que d'autres députés désirent prendre la parole. Mon collègue montre qu'il a de l'expérience ici à la Chambre. J'ai seulement dit que le budget en faisait état. J'aurais pu parler d'une proposition budgétaire, mais il n'y a pas de motion de voies et moyens. J'ai déclaré que je ne pouvais